



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 24 Juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-128

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.3221-4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-7,

CONSIDERANT la demande représentée par l'association BILBOK83 visant à être autorisée à organiser une manifestation musicale « soirée Années 80 » place Sadi Carnot le samedi 06 juillet 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Art. 1 : Le samedi 06 juillet 2024 à partir de 18h00 jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation rue de la République sera interrompue.

Art. 2 : En début de manifestation, les organisateurs placeront des barrières de sécurité au milieu de la chaussée :

- angle rue de la République/ place du 14 juillet
- angle rue de la République/ rue de l'Égalité.

Le présent arrêté sera affiché sur les barrières de sécurité.

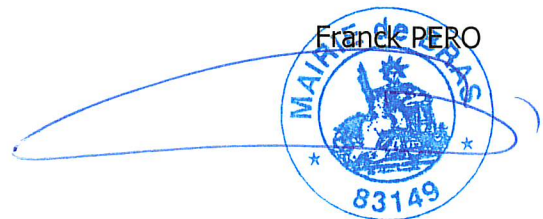
Art. 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Association BILBOK.

Le Maire,

Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité